Communication à caractère promotionnel

LCL Pro Capital 100 (Oct 2026)

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et d'un remboursement du Capital à l'échéance*

Commercialisé du 8 octobre au 15 décembre 2026 17h00

(sauf clôture par anticipation ou retrait au gré de l'Emetteur et sans préavis)



LCL BANQUE ET ASSURANCE

Pour aller de l'avant.

LES INFOS CLÉS :

Ce placement est une alternative à un investissement dynamique risqué de type "actions"

- **Eligibilité :** LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) est éligible au compte-titres.
- **Capital, gains/pertes ou rendements : l'expression "Capital" utilisée dans ce document désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres et hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.**
- **Indice :** La performance de ce placement est liée aux marchés actions au travers de l'indice **Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5%**. À sa date de création, le 3 août 2026, l'Indice est composé de 50 actions européennes et américaines (plus d'informations sur https://live.euronext.com/fr/product/indices/NLIX00013341-XAMS). **Il est calculé en réinvestissant les dividendes bruts des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.** Il sera dans ce document nommé « l'Indice » (présentation de l'Indice en page 3).
- **Durée de placement recommandée :** ce placement a une durée de 4 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 2 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 4 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 8 octobre et le 15 décembre 2026 (pendant la « Période de Souscription ») et avoir conservé vos Titres jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable *a priori* : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) (« Le Titre »), est un titre de créance émis par LCL Emissions (« L'Emetteur »), véhicule d'émission dédié de droit français. Le Crédit Lyonnais (LCL) (« Le Garant ») offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule. **Le Titre est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant LCL. Il est fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance**. L'Emetteur, le Garant, l'agent de calcul (Amundi Finance) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Remboursement de l'intégralité du Capital à l'échéance. Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le Capital, les gains ou les pertes sont annoncés hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement

Veuillez-vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

EN BREF

LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) est un placement d'une durée maximum de 4 ans, lié aux marchés actions au travers de l'Indice **Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5%,** calculé dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Il peut bénéficier d'un remboursement anticipé automatique **à 2 ans** si l'Indice **est en hausse de plus de 5% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale**. Les gains annoncés sont des gains fixes (prédéterminés et plafonnés). Ce placement présente un risque de perte en capital en cours de vie. Vous bénéficiez du **remboursement de l'intégralité du Capital[1] à l'échéance.**

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Au lancement

- **La « Valeur Initiale » de l'Indice est calculée : elle correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 29, 30 et 31 décembre 2026.** Elle servira de base de calcul pendant toute la durée de vie du produit.

A la date anniversaire à 2 ans

- **si l'Indice est en hausse de plus de 5% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale**, le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement anticipé automatique) et vous percevrez le Capital[1] augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 5%[1] multiplié par le nombre d'années écoulées et ce, même si l'Indice a fortement progressé, soit 10%[1] à 2 ans (soit un TRAB* de 4,86%[1]). Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.
- **Si l'Indice est en baisse, stable ou en hausse de moins de 5% (exclu) par rapport à sa Valeur Initiale,** le produit se poursuivra pour 2 années supplémentaires.

Sinon à l'échéance des 4 ans

- **Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale,** vous retrouverez le Capital[1] augmenté d'un gain de 5%[1] multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 20%[1] (soit un TRAB* de 4,66%[1]) en plus du Capital[1]. **Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse de l'Indice.**
- **Si l'Indice connaît une baisse par rapport à sa Valeur Initiale,** vous retrouverez l'intégralité de votre Capital[1] (soit un TRAB* de 0%[1]).

Les valeurs de référence de l'Indice à la date anniversaire à 2 ans et à l'échéance des 4 ans correspondent au cours de clôture de l'Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5% dont le détail est indiqué dans les caractéristiques générales en page 7.

[1] Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

* Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule, le 24 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

L'INDICE EURONEXT TRANSATLANTIC SELECT 50 DECREMENT GR 5% EN DÉTAIL

Un indice offrant une exposition à des grandes entreprises des deux côtés de l'Atlantique.

Une sélection de 50 entreprises parmi les plus grandes capitalisations américaines et européennes offrant une exposition ciblée à des acteurs de référence des deux côtés de l'Atlantique.

L'univers de départ regroupe les entreprises des indices Euronext Eurozone 300 et Euronext North America 500, hors Canada, à l'exclusion des entreprises dont le volume échangé moyen sur trois mois est inférieur à 10 millions d'euros par jour. Les valeurs retenues sont ensuite classées selon leur capitalisation boursière, en Europe et aux États-Unis.

À sa date de création, le 3 août 2026, l'indice Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5% est composé de 50 actions, dont 35 parmi les plus fortes capitalisations boursières en Europe et 15 parmi les plus fortes capitalisations boursières aux États-Unis.

Un rebalancement tous les 3 mois

À chaque rebalancement, la composition de l'indice est revue et les 50 entreprises sont sélectionnées et pondérées proportionnellement à leur capitalisation boursière flottante, avec un plafond de 5% par entreprise.

Le calcul de l'Indice

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts des actions composant l'Indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, sur une base quotidienne.

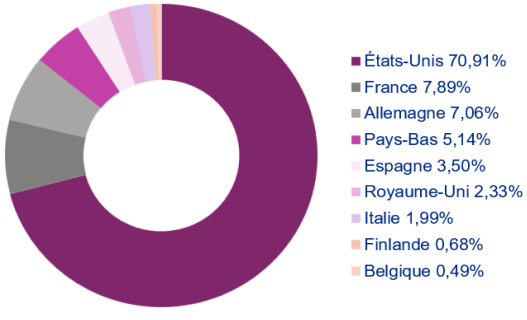
Si les dividendes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à l'indice Euronext Transatlantic Select calculé hors dividendes. À titre d'information, le taux moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euronext Transatlantic Select sur les dix dernières années s'élève à 1,69%*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

*Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euronext Transatlantic Select calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euronext Transatlantic Select calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué de août 2016 à août 2026 (source Euronext).

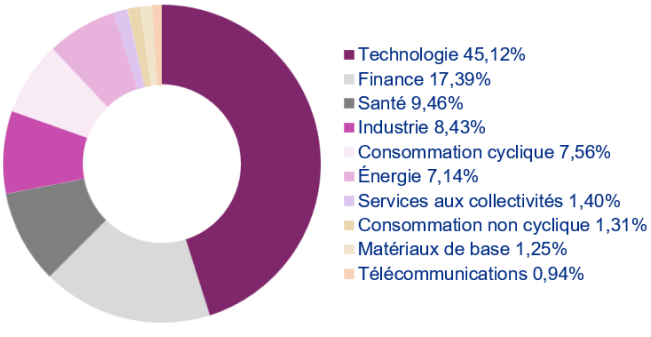
Pour plus d'informations sur l'Indice :

www.euronext.com (Symbole : TSGD5)

Répartition par pays des 50 valeurs de l'Indice



Répartition par secteur des 50 valeurs de l'Indice



Les 30 premières valeurs* de l'Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5%

1.	MICROSOFT CORP	États-Unis	16.	JOHNSON & JOHNSON	États-Unis
2.	AMAZON	États-Unis	17.	SHELL PLC	Royaume-Uni
3.	JP MORGAN CHASE & CO	États-Unis	18.	SIEMENS AG	Allemagne
4.	BROADCOM INC.	États-Unis	19.	SAP	Allemagne
5.	APPLE	États-Unis	20.	BANCO SANTANDER CENT	Espagne
6.	ALPHABET CLASS A	États-Unis	21.	SCHNEIDER ELECTRIC	France
7.	ELI LILLY AND CO	États-Unis	22.	ALLIANZ SE	Allemagne
8.	NVIDIA CORP	États-Unis	23.	TOTALENERGIES	France
9.	META PLTFORM ORD	États-Unis	24.	BBVA	Espagne
10.	ADVANCED MICRO DEV.	États-Unis	25.	IBERDROLA	Espagne
11.	BERKSHIRE HATHAWAY B	États-Unis	26.	UNICREDIT	Italie
12.	MICRON TECHNOLOGY	États-Unis	27.	AIRBUS	Pays-Bas
13.	TESLA INC	États-Unis	28.	UNILEVER	Royaume-Uni
14.	EXXONMOBIL HOLDING	États-Unis	29.	LVMH	France
15.	ASML HOLDING	Pays-Bas	30.	SIEMENS ENERGY AG	Allemagne

** En termes de poids dans l'Indice*
Source : www.euronext.com - Données au 14 août 2026

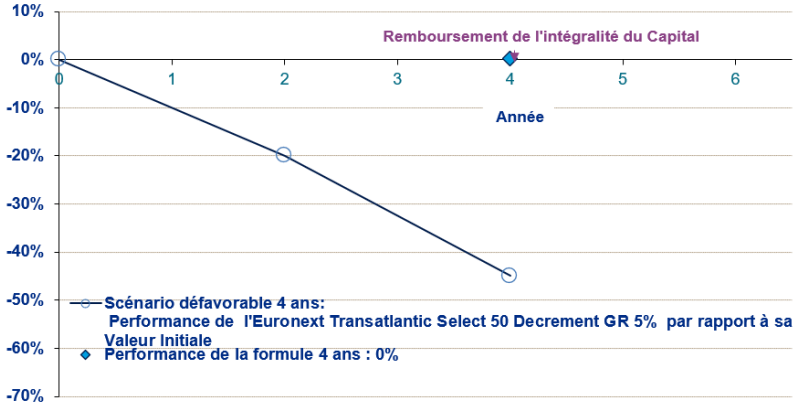
Événements exceptionnels affectant l'indice Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5%.

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit LCL Pro Capital 100 (Oct 2026).

ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à échéance des 4 ans ou 2 ans en cas de remboursement anticipé automatique. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les simulations sont hors frais d'investissement en compte-titres. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou mise en résolution de LCL, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital[(1)]).

Exemple défavorable :
L'Indice à 4 ans est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale



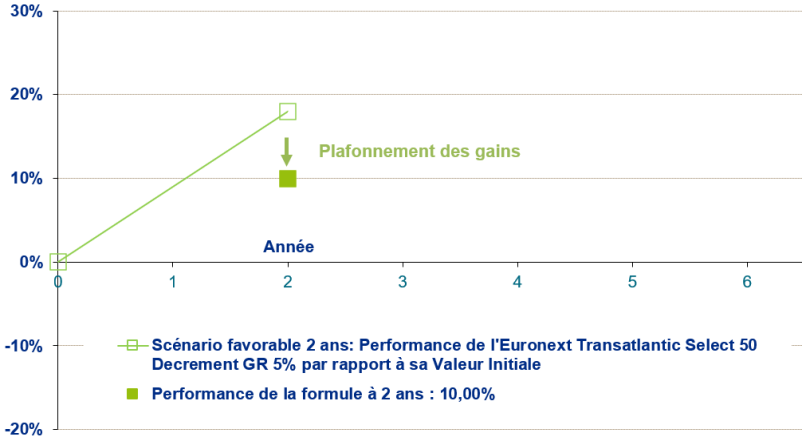
- **A 2 ans,** l'Indice est en baisse, stable ou en hausse de moins de 5% (exclu) par rapport à sa Valeur Initiale. Par exemple, l'Indice a diminué de 20% par rapport à sa Valeur Iniiale.

 Le produit se poursuit donc pour 2 années supplémentaires.

- **A l'échéance des 4 ans,** l'Indice est en baisse de 45% par rapport à sa Valeur Initiale.

 Vous bénéficiez du remboursement de l'intégralité du Capital[(1)], sauf en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur ou de défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL, soit un TRAB* de 0%[(1)].

Exemple favorable :
L'Indice à 2 ans est en hausse de plus de 5% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale



- **A 2 ans,** l'Indice est en hausse de plus de 5% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale. Par exemple, l'Indice a progressé de 18% par rapport à sa Valeur Initiale.

 Le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement anticipé automatique).

 Vous recevez l'intégralité du Capital[(1)] augmenté d'un gain fixe de 10%[1)], soit un TRAB* de 4,86%[1)], vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'indice (effet plafonnement des gains).

[(1)] Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

* TRAB : Taux de Rendement Annuel Brut, calculé sur une période allant du démarrage de la formule, le 24 décembre 2026 à la Date d'échéance concernée.

Avant tout investissement dans LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 26 juin 2026 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 26-229 (le prospectus de base) et les Conditions Définitives en date du 2 octobre 2026 (les Conditions Définitives).

 L'approbation du prospectus de base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de LCL Emissions (www.lcl-emissions.fr).
- le document d'informations clés en date du 2 octobre 2026 disponible sans frais à l'adresse suivante https://www.lcl-emissions.fr/dl/doc/kid-priips/FR001401AGG1/FRA/FRA et sur le site de LCL Emissions (http://www.lcl-emissions.fr/).

Pendant la Période de Souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. En cas de demande de rachat avant échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquérir le Titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quels sont les avantages de LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) ?

- LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) peut arriver à échéance avant les 4 ans. À 2 ans, si l'Indice est en hausse de plus de 5% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez le Capital[(1)] augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 5%[(1)] multiplié par le nombre d'années écoulées soit 10%[(1)] (soit un TRAB* de 4,86%[1)]) à 2 ans et le produit s'arrête automatiquement.

- Sinon, à l'échéance des 4 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :
 - Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous bénéficierez du Capital[(1)] augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 5%[(1)] multiplié par le nombre d'années écoulées soit 20%[(1)] (soit un TRAB* de 4,66%[(1)]),
 - Si l'Indice connaît une baisse par rapport à sa Valeur Initiale, l'intégralité du Capital[(1)] sera remboursé (soit un TRAB* de 0%[(1)]).

Quels sont les inconvénients liés à LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) ?

- Risque de perte en capital non mesurable *a priori* :
 - En cours de vie du placement : en cas de revente de vos Titres avant l'échéance, le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
 - En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur ou en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant, il existerait un risque de perte en capital même à l'échéance.
- Vous ne connaissez pas *a priori* l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 2 ou 4 ans selon l'évolution de l'Indice. Vous devez conserver vos Titres jusqu'à l'échéance du produit ou jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique pour bénéficier de la formule.
- Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- Si les dividendes distribués par les composants de l'Indice sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire de 5% par an, la performance de l'indice Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5% en sera pénalisée par rapport à l'indice calculé hors dividendes.
- Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule, le 24 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

AVERTISSEMENT

L'Emetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Facteurs de risques :

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé au risque de solvabilité de LCL et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'investisseur s'expose au risque de perdre tout ou partie du Capital[(1)].
- **Risque de mise en résolution** : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital ou modification des éléments financiers des Titres) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital[(1)]. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Emetteur et le Garant LCL pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Emetteur ou le Garant ne soit défaillant.
- **Risque de marché** : en cas de vente avant l'échéance, l'investisseur ne touchera pas les gains. Toute vente en cours de vie du produit se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt, le niveau de financement de LCL - auprès de qui le produit de l'émission est placé - et la durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable *a priori* par rapport au Capital[(1)].
- **Risques relatifs aux titres indexés sur Indices** : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5% dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an, et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Les montants d'intérêts et/ ou les montants de remboursement dus au titre des Titres pourront être inférieurs (voire significativement inférieurs) au Capital[(1)].
- **Le Sous-Jacent des Titres est un indice « décrément »** : un montant prédéterminé (un « Dividende Synthétique ») est périodiquement déduit du niveau de cet Indice, entraînant une sous-performance par rapport à l'indice de rendement total correspondant (c'est-à-dire lorsque les dividendes réalisés sont réinvestis et sans aucune déduction d'un Dividende Synthétique). Si le Dividende Synthétique est inférieur au niveau de dividende réalisé correspondant, un indice décrément surperformera un indice de rendement prix (c'est-à-dire lorsque les dividendes réalisés ne sont pas réinvestis, et sans aucune déduction d'un Dividende Synthétique) par ailleurs équivalent. Si le Dividende Synthétique est supérieur au niveau de dividende réalisé correspondant, l'indice décrément sous-performera l'indice de rendement prix correspondant, cet écart peut réduire la performance de l'indice décrément et donc la valeur et le rendement des Titres. Cela pourrait avoir un effet négatif sur la valeur et le rendement des Titres.

[(1)] Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Forme Juridique** : Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et un remboursement du Capital[(1)] à l'échéance.
- **Code ISIN :** FR001401AGG1
- **Emetteur :** LCL Emissions – Véhicule d'émission de droit français.
- **Garant :** Crédit Lyonnais S.A. (« LCL »).
- **Indice :** Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5% dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an, disponible sur www.euronext.com (symbole : TSGD5).
- **Période de Souscription :** Du 8 octobre au 15 décembre 2026 sauf clôture anticipée de la Période de Souscription ou retrait de l'offre au gré de l'Emetteur, sans préavis. L'Emetteur se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'offre des Titres avant le 15 décembre 2026. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur. Si l'Emetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur le site internet www.lcl-emissions.fr.
- **Eligibilité : Compte-Titres Ordinaire**
- **Devise :** Euro
- **Valeur Nominale du Titre** : 100 €
- **Minimum de souscription** : 100 €
- **Durée d'investissement recommandée :** 4 ans (en l'absence de remboursement anticipé à 2 ans).
- **Date d'échéance : 24 décembre 2030** (en l'absence de remboursement anticipé à 2 ans le 27 décembre 2028).
- **Prix d'émission :** 100 € à la date d'émission le 7 octobre 2026, le prix de souscription sera de 100 € jusqu'à la fin de la période de commercialisation, soit jusqu'au 15 décembre 2026.
- **Niveau de garantie du Capital[(1)] à l'échéance : Remboursement de l'intégralité du Capital[(1)],** hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme « Capital[(1)] » désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital[(1)], les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.
- **Cotation : LCL Pro Capital 100 (Oct 2026)** sera coté à la Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com) à partir du 4 janvier 2027.
- **Marché secondaire :** Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5ème jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.
- **Agent de calcul :** Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- **Valeur Initiale de l'Indice :** Moyenne arithmétique des cours de clôture des 29, 30 et 31 décembre 2026.
- **Valeurs de référence de l'Indice :**

Année	Cours de clôture de l'Indice le	Date de remboursement anticipé automatique ou date d'échéance
2 ans	7 décembre 2028	27 décembre 2028
4 ans	6 décembre 2030	24 décembre 2030

- **Frais d'investissement :**
 - **en compte-titres :** 0,50% maximum pour les souscriptions centralisées jusqu'au 15 décembre 2026, 17h.
- **Frais de sortie :** néant.
- **Frais de tenue de compte en compte-titres :** 28,25 € par an et par compte, susceptibles d'évolution.
- **Commissions incluses dans l'investissement :** Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du document d'informations clés de LCL Pro Capital 100 (Oct 2026) disponible sur le site https://www.lcl-emissions.fr/dl/doc/kid-priips/FR001401AGG1/FRA/FRA

 Les coûts incluent notamment des commissions versées à des tiers. Ces commissions représentent un montant maximum annuel équivalent à 1,50% des Titres effectivement placés (calculées sur la base de la durée maximale des Titres). Ces commissions incluent notamment un montant maximum de 1,15% versé en un paiement initial, acquis au distributeur quelle que soit la durée effective du produit, ainsi qu'une commission récurrente maximum de 0,70% par an versée au distributeur.
- **TRAB (ou taux de rendement annuel brut) :** calculé sur une période allant du 24 décembre 2026 à la Date d'échéance concernée.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

AVERTISSEMENT : Communication à caractère promotionnel communiquée à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres et le Prospectus de Base tenus à disposition auprès de votre conseiller LCL, sur le site www.lcl-emissions.fr et sur demande auprès de LCL, Gestion financière, 10 avenue de Paris, 94800 Villejuif.
Les documentations juridiques sont disponibles auprès des Conseillers LCL.
Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'Indice Euronext Transatlantic Select 50 Decrement GR 5%. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. "Euronext®" est une marque déposée par Euronext N.V. ou ses filiales.
Emetteur : LCL Emissions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940 - siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris, France.
Agent de calcul : Amundi Finance, Société Anonyme au capital de 40 320 157 euros, établissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier, Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris – France.
Garant : CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de 2.037.713.591€ - Immatriculée sous le n° 954509741 – RCS LYON - Siège social : 18, rue de la République - 69002 LYON - Siège central : 20 avenue de Paris – 94811 VILLEJUIF Cedex - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878 - Agréé à Monaco par la Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF) pour les activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers et le conseil et l'assistance en lien avec ces activités. Mise à jour en octobre 2026.